

D 2025 06 19 050

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 19 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 13 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, M. CHALENDAR

Absents excusés : J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, C. TOWNSEND, G. MASRARI, P. GUINOT, H. GRANGE, J. DIZERENS, A. NEUSSER

Absents : M. FOURNIER, V. KRYK

Procurations : J-M. PALINIEWICZ à W. DELAVENNE, M. GRENIER à J. DAZIN, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, G. MASRARI à D. GANNE, P. GUINOT à M-C. ROCH, H. GRANGE à M. CHALENDAR, J. DIZERENS à O. GUICHARD, A. NEUSSER à A. BOUSSER

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, J. BRUNET, assistante du Maire

7.Finances – Participation financière pour l'année scolaire 2024/2025 aux écoles privées

Les demandes de participations financières des écoles privées ont été présentées lors de la commission Finances du 4 juin 2025.

Il est rappelé que les écoles de Saint-Vincent à Ferney-Voltaire, Jeanne d'Arc à Gex et Sainte-Marie à Chevry sont sous contrat d'association avec l'État et que les deux premières ont signé une convention avec la commune en juin 2023, tandis que Sainte-Marie a conclu la sienne en juin 2024.

Ces conventions basées sur l'application de la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009, exposent les modalités de financement de ces écoles par la commune. Ces participations financières sont calculées sur la base du nombre d'élèves domiciliés à Ornex et scolarisés en classes élémentaires dans ces trois écoles.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer la somme de 800 € par élève pour l'année scolaire 2024-2025, ce qui correspond à un montant de 19 200 € (base : 24 élèves) pour l'école Saint-Vincent, 6 400 € (base : 8 élèves) pour l'école Jeanne d'Arc et 1 600 € (base de 2 élèves) pour l'école Sainte-Marie. Le total de la participation financière allouée aux écoles privées se monte à 27 200 €.

Il est rappelé que le budget attribué à ces participations financières est de 32 000 € pour 2025.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants (A. BOUSSER ne prend pas part au vote, 1 abstention : L. JACQUEMET) :

- **APPROUVE** la participation financière versée à l'école privée de **Jeanne d'Arc** pour un montant de 6 400 € (base de 8 élèves) ;

- **APPROUVE** la participation financière versée à l'école privée de **Saint-Vincent** pour un montant de 19 200 € (base de 24 élèves) ;

- **APPROUVE** la participation financière versée à l'école privée de **Sainte-Marie** pour un montant de 1 600 € (base de 2 élèves) ;
- **DIT** que ces participations financières sont inscrites au BP 2025 ;
- **IMPUTE** ces participations financières au compte 6558.

Fait à Ornex, le 20 juin 2025

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 20 juin 2025
Affiché le : 20 juin 2025

Olivier GUICHARD
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.